

ÉGALITÉ



La lettre mensuelle
de la Commission nationale
droits des femmes
du Parti socialiste



La manifestation
du 7 mars 2009, un
avant-goût du grand
rassemblement unitaire
du 17 octobre à
Paris

ÉDITORIAL

Cher-e-s ami-e-s,
cher-e-s camarades,

Le Parti socialiste s'associe largement à la mobilisation du 17 octobre pour les droits de femmes, aux côtés des associations, des syndicats et de nombreux partis progressistes. C'est l'occasion de réaffirmer notre engagement féministe et notre attachement à un projet de société plus juste, autour des six thèmes de la manifestation! : pour l'autonomie, la liberté, la dignité, l'égalité, la laïcité et la solidarité!!

Dans un contexte de crise, les femmes sont plus touchées encore par la précarité et la pauvreté!: contrats précaires, contrats à durée déterminée, temps partiels imposés, bas salaires, difficultés à concilier vie de famille et vie professionnelle.

L'autonomie et la liberté des femmes sont également mises en danger par les politiques dangereuses de l'actuel gouvernement à l'égard des services publics. Après avoir remis en cause le financement des centres de planning familial, le droit à l'avortement est aujourd'hui menacé par la fermeture des hôpitaux ou des services pratiquant l'IVG.

Alors qu'en France une femme est violée toutes les 10 minutes, le ministre de la Culture, dans les conditions que l'on sait, vole au secours d'une personnalité recherchée par la justice américaine dans une affaire de viol sur une fille de 13 ans. Le talent et la célébrité, si

grands qu'ils soient, ne peuvent tout excuser.

Nous devons réaffirmer que pour nous, socialistes, il n'y a pas deux poids deux mesures. Il n'y a pas d'un côté le bas peuple, et de l'autre l'élite qui se permettrait tout.

Les socialistes seront présent-e-s le 17 octobre lors de la manifestation nationale contre toutes les discriminations, pour l'égalité et les droits des femmes. Martine Aubry, Première Secrétaire, entourée de Zita Gurmaï (Secrétaire nationale aux droits des femmes) et de Gaëlle Lenfant (Secrétaire nationale adjointe aux droits des femmes) ainsi que de nombreux élu-e-s, responsables et militant-e-s socialistes de toute la France seront présent-e-s dans le cortège.

Enfin quelques mots sur la consultation militante organisée au sein du PS. «! La parité dans toutes les instances du Parti socialiste!» ainsi que «!la parité dans les candidatures dès les élections législatives de 2012!» ont été votées respectivement à 71!% et 72!%.

C'est un progrès essentiel!qui doit davantage permettre aux femmes, notamment grâce au Parti socialiste, de faire entendre leur voix et de participer à la vie politique française.

Il est plus difficile aux femmes d'accéder aux postes à responsabilité. Le Parti socialiste, grâce à ses militantes et militants, a fait un pas de plus pour briser le plafond de verre.

L'équipe de rédaction de la lettre Égalité

DU CÔTÉ DES FÉDÉRATIONS

FÉDÉRATION DE L'AUDE

Le département de l'Aude est découpé en cinq Pays dotés d'une identité géographique, économique ou historique. Le secrétariat fédéral s'est appuyé sur ce découpage pour créer une **structure collégiale** qui l'anime. Cinq postes de **référentes territoriales** et un de référente thématique ont été créés. Ces référentes sont chargées de former une équipe permettant de fédérer les sections de leur territoire respectif et de créer un véritable maillage des potentialités locales. Avoir des personnes ressources, des interlocutrices à tous les niveaux et créer ce réseau qui fera de nous une force avec laquelle il faudra compter, tel est le but de la démarche.

Dans cette démarche il y a deux niveaux étroitement liés. Le premier est **le travail de fond!**: produire des textes, avoir un groupe d'écriture, organiser des journées thématiques, intervenir à la radio, dans une conférence de presse, lors de soirées-débats. Nous avons également un site spécifique «!le PS au Féminin!» qui sert de plate-forme d'expression et de communication. Le deuxième est **le travail de terrain!**: préparer chaque élection à venir, repérer toutes les énergies féminines, commune par commune, développer les réseaux en ouvrant aux sympathisantes, rencontrer les personnes deux à trois fois l'an, faire un travail stratégique dans les quartiers, repérer les camarades qui ont une pratique, échanger avec elles et mettre en place une méthode pour aller à la rencontre des femmes, bref, **décentraliser l'action du secrétariat fédéral**.

Quelles perspectives dans une telle organisation? Il

s'agit de **promouvoir la place des femmes en politique** en mettant en œuvre les moyens pour y arriver. Reconnaissons que les lois sur la parité ont des limites. On les contourne aisément et elles ne s'appliquent pas à tous les mandats. Le blocage est essentiellement de deux ordres!: d'une part, la règle de la prime au sortant, d'autre part le manque de visibilité politique des femmes.

Pour faire sauter le premier blocage, le secrétariat fédéral a essayé d'initier des règles différentes de fonctionnement comme le non-cumul de mandats successifs limités à trois ou bien simultanés. Force est de constater que ce travail de rénovation n'obtient pas une franche adhésion. C'est donc aux femmes de se prendre en main en s'investissant pleinement sur le deuxième point de blocage. Il faut mettre en lumière les candidates potentielles, elles doivent devenir représentatives d'un territoire, connues, reconnues, incontournables.

Le soutien du Premier Fédéral, qui déjà avait instauré la parité dans toutes les instances de la Fédération de l'Aude, a permis d'aboutir dans l'Aude à un changement important des statuts avec la création de **postes de secrétaires de section adjoints de sexe opposés**, des binômes paritaires en quelque sorte. La fédération de l'Aude a ainsi facilité les conditions d'accès pour les femmes aux responsabilités internes à notre formation politique, au plus près du terrain, en permettant l'implication légitime et régulière de quelques unes et leur mise en avant.

<http://www.ps11.fr/spip.php?rubrique7>

LA BARBE NOUS ÉCRIT

Au diable les douloureux reportages sur la violence conjugale, les féministes qui se déchirent au sujet du voile, le corps des femmes abonné aux rubriques quotidiennes des faits divers et des chiennes écrasées, les débats sur la-prostitution-comment-l'interdire-sans-nous-opprimer... Parlons Homme, Argent, Prestige, Pouvoir ! Faisons la Une des privilèges indus d'une catégorie justement et positivement discriminée depuis toujours : l'Homme. Donnons aux hommes toute l'attention qu'ils méritent ! C'est ce que fait La Barbe, le nouveau groupe d'action féministe français. Portant barbe postiche, des femmes envahissent en silence les lieux de pouvoir réservés aux hommes : média, politique, finance, industrie, sport et même culture, tout y passe... L'effet miroir joue à plein, les hommes ciblés se regardent entre eux, confondus, honteux d'être pris ainsi en flagrant délit de non-mixité. La simple présence de femmes à barbe sur la scène est révélatrice de leur invisibilité ordinaire dans ces lieux, de la captation totale du pouvoir et des honneurs par les hommes. Voici la Domination Masculine dans toute sa splendeur...



www.labarbelabarbe.org

LES RETRAITES DES MÈRES DE FAMILLE TOUJOURS MENACÉES : GARE AU RECUL DES DROITS DES FEMMES AU NOM DE L'ÉGALITÉ DES SEXES !

De quoi s'agit-il? Les salariés du privé doivent cotiser 161 trimestres, soit un peu plus de quarante ans afin d'avoir droit à une retraite à taux plein à la fin de leur carrière. Actuellement, la législation permet aux mères de famille de bénéficier d'une majoration de leur retraite, sous forme de bonification dans le calcul de la durée de cotisation. Grâce à la majoration de durée d'assurance, les femmes salariées du privé ayant élevé des enfants peuvent bénéficier d'annuités supplémentaires pour le calcul de la durée de cotisation. La MDA peut prendre en compte au maximum huit trimestres, soit deux ans par enfant. Cette majoration est accordée à toutes les femmes ayant élevé au moins un enfant qu'il y ait eu ou non interruption d'activité.

Récemment le ministre du Travail a profité du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) de 2010 pour changer les règles régissant la MDA. Cette remise en question de droits est faite dans l'urgence, déconnectée du débat sur les retraites prévu pour 2010. Une fois de plus, le gouvernement joue la division pour empêcher une mobilisation solidaire sur le sujet des retraites. Après avoir évoqué différents scénarios, le ministre a annoncé vouloir «sauvegarder le dispositif!» en dépit des décisions de justice (qui avaient jusque-là justifié le débat sur la MDA). Pourtant, ce qui est proposé est loin du statu quo. Les deux années de MDA pourraient désormais être partagées entre les parents.

Or cela pose plusieurs problèmes. Notamment, si le salaire (et la pension future) de la mère est plus faible que les revenus du père, le couple peut avoir intérêt à lier la MDA au père afin que les pénalités par années manquantes s'appliquent à la retraite la plus faible. Mais en cas de séparation du couple, la femme se trouvera alors dans une situation plus précaire encore.

De plus, le gouvernement ne fait que renvoyer à la sphère privée des décisions touchant à des inégalités structurelles et nécessitant donc des politiques publiques.

La MDA, un avantage pour les femmes!? Certainement pas!! Les mesures spécifiques aux mères de famille ont pour but de compenser l'inégalité professionnelle en termes de progression de salaire, de perspective de carrière et de retraites, subie par les femmes par rapport à leurs collègues masculins. Il faut savoir que la retraite d'une femme représente en moyenne 77% de celle des hommes!; que sans les majorations de durée d'assurance, elle serait de 64%!; que la MDA représente en moyenne 19% de la retraite des femmes!; qu'en moyenne, les hommes arrivent à la retraite avec 161 trimestres de cotisations contre 132 pour les femmes, avantage naissance compris!; que 66% des femmes, à la fin de leur carrière, n'ont pas le nombre de trimestres suffisants et ne peuvent donc avoir une re-

Rendez-vous à 14 h 30
Samedi 17 octobre

Place de la Bastille



traite à taux plein!; que seulement 1% des 730.000 personnes qui prennent un congé parental sont des hommes!; qu'une mère de famille n'a pas la même progression de carrière qu'un homme et a plus de chance d'avoir des «trous!» dans sa vie professionnelle!; que le salaire d'une femme est 21% plus bas que celui d'un homme!; que deux tiers des salariés à bas salaire sont des femmes!; qu'elles sont près de deux fois plus souvent au SMIC que les hommes (près de 20% des femmes contre 11% des hommes)!; que le salaire des femmes est encore parfois considéré comme un salaire d'appoint!; que 31% de femmes travaillent à temps partiel!; que 83% des CDD sont occupés par des femmes!; que 70% des employeurs déclarent préférer recruter un homme plutôt qu'une femme, notamment en raison des «problèmes!» liés à la maternité (congé de maternité, congé parental, enfants malades...)!; que les femmes sont pénalisées notamment en raison du temps consacré à élever les enfants!: avancement ralenti, contrats précaires, salaires plus bas.

La MDA comme un «avantage»? Non, une tentative insuffisante pour rééquilibrer les retraites des femmes et celles des hommes. Au lieu de vouloir enlever ce prétendu avantage aux femmes, le challenge de l'avenir est de trouver un moyen de rendre les retraites réellement équitables, de reconnaître l'apport des mères de famille à la société et leur investissement dans les générations futures. Par ailleurs, le gouvernement ne propose rien afin de permettre aux femmes de concilier vie privée et vie professionnelle, tel qu'un service public efficace de garde d'enfant.

Oui nous désirons passer d'une logique de rattrapage des inégalités à une logique d'égalité. Mais cela implique que les pouvoirs publics mettent en place des politiques permettant de réaliser l'égalité avant de supprimer les dispositifs qui pallient les discriminations actuelles.

Il faut des mesures réellement efficaces et justes pour les femmes aujourd'hui discriminées! : des mesures pour lutter contre la précarité imposée aux femmes, contre les écarts de salaires, contre les contrats à durée déterminée et le travail à temps partiel imposé.

avec Réjane Sénac-Salwinski, chercheuse *

ÉgalitéE : L'égalité entre les femmes et les hommes dans l'exercice du pouvoir politique connaît-elle actuellement des avancées remarquables?

Réjane Sénac-Slawinski! : Ce qui est remarquable c'est qu'encore aujourd'hui la présence politique des femmes est proportionnelle au niveau de contrainte des lois dites sur la parité. Ainsi, depuis 2008, dans les communes de 3500 habitants et plus, les exécutifs sont paritaires, mais les maires restent à plus de 90% des hommes. Avec 87,71% de conseillers généraux, l'application de la suppléance paritaire illustre le cynisme de l'inertie du champ politique. De plus, l'observatoire de l'intercommunalité de l'Assemblée des Communautés de France (ADCF) précise que loin de s'améliorer, l'équilibre homme-femme tend même à se dégrader dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En effet, en plus de la très faible proportion de femmes présidentes d'EPCI, moins de 6% , il constate leur recul dans la direction administrative des plus grandes communautés, c'est-à-dire là où les enjeux politiques sont les plus marqués. Ainsi, la persistance de la virilité du pouvoir s'incarne par sa re-composition dans les institutions et les positions «!dominantes!».

É : Dans quelle situation se trouve la France par rapport à l'Europe?!

R. S.-S.!: Suite aux élections législatives de juin 2007, la France reste en queue de peloton européen! : avec



Réjane Sénac-Salwinski

18,5! % de députée, elle est encore en 18^e position de l'Union européenne des 27 et au 65^e rang mondial derrière le Rwanda, l'Ouganda, la Tunisie et le Pakistan. Ceci alors qu'avec 45,8! % de femmes, la délégation française au Parlement européen est la 6^e la plus féminisée. Ainsi, en gentlemans, il est essentiel de prendre en compte dans cette comparaison, la féminisation des élections à scrutin de liste tels que les conseils municipaux et régionaux, et la délégation française au Parlement européen.

É : Quelles pistes pourriez-vous proposer pour avancer?!

R. S.-S.!: L'enjeu est de travailler à l'évolution imbriquée des lois et des mœurs. Il serait en effet au mieux naïf de croire que la contrainte n'est plus nécessaire, il est donc impérieux d'être vigilant-e pour qu'elle ne soit pas minorée en particulier lors de la réforme des collectivités territoriales. Mais il faut aussi questionner les règles du jeu politique, s'incarnant par exemple dans le cumul des mandats et l'absence de statut de l'élu. Elles favorisent en effet la reproduction d'un «!ordre sexué!» fondé sur l'éthos de la virilité — la violence symbolique ou non, l'exposition publique, l'ambition, le pouvoir de choisir en investissant.... De plus, il est temps de penser et d'appliquer un partage des

responsabilités aussi bien en ce qui concerne la sphère publique – politique mais aussi professionnelle – et la sphère privée (couple, famille).

(* Chercheuse au CNRS, Réjane Sénac-Slawinski enseigne à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales et à l'Université Sorbonne nouvelle. Elle est notamment l'auteur du «!Que sais-je! ?!» intitulé La parité et de L'Ordre sexué : la perception des inégalités femmes-hommes aux PUF.

<http://r.senacslawinski.free.fr>

BRÈVE

Irina BOKOVA, première femme élue à la tête de l'UNESCO

Le 15 octobre, la Conférence générale réunissant les représentants des 193 États membres de l'UNESCO devrait valider l'élection d'Irina BOKOVA à la tête de cette organisation onusienne.

Diplomate de formation, Irina BOKOVA est ancienne ministre et députée bulgare. Européenne convaincue, elle a œuvré à l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne. Engagée pour la cause des femmes, elle a fait campagne pour la libération des infirmières bulgares condamnées à mort en Libye. Prônant le dialogue des civilisations, elle souhaite que tous travaillent pour construire un nouvel humanisme. Irina BOKOVA a annoncé les priorités de sa présidence: l'égalité femmes hommes! ; l'innovation, la science, les nouvelles technologies et communications!; le changement climatique!; rendre l'UNESCO plus efficace, plus démocratique et plus forte.

Grands rendez-vous

Mobilisation nationale unitaire pour les droits des femmes

Samedi 17 octobre à 14 h 30
Place de la Bastille, Paris.

http://www.egalitee.fr/d/09/09/tract_17_oct.pdf

Séminaire de la Commission nationale les 16 et 17 octobre

Crédits :

Andrea Fuchs, Bruno Lapeyre, Christine Rimbault, Claire Schmitt, Gaëlle Lenfant, Marie-Christine Muelas, Zita Gurmai, Secrétariat national droits des femmes

Responsable de la publication :

Gaëlle Lenfant



10, rue de Solférino
75333 Paris Cedex 07
femmes@parti-socialiste.fr